

Référentiel de compétences en éducation pour la santé

Version synthétique septembre 2012

Comité consultatif pour l'élaboration des programmes de formation en éducation pour la santé

(Décret n° 2006-57 du 16 janvier 2006 relatif
aux programmes d'éducation pour la santé)

La notion d'éducation pour la santé

L'éducation pour la santé est une approche qui vise une amélioration globale de la santé. Elle s'intéresse aux attitudes et aux comportements de santé, aux modes de vie actuels ou potentiels des individus. Elle rassemble des approches qui ont pour but d'aider, de motiver et d'informer la population à maintenir et à améliorer sa santé. Elle concerne tous ceux qui, par leur profession ou leur mandat, influencent la santé de la population, à travers les décisions qu'ils prennent ou les conduites qu'ils adoptent. Cette approche globale peut être abordée sous la forme d'interventions thématiques particulières, pour des catégories spécifiques de population et dans des lieux de vie variés. Les conceptions de l'éducation pour la santé proposées dans ce travail s'inscrivent dans une perspective de promotion de la santé et s'appuient sur sept principes éthiques : approche globale et positive de la santé, équité, impartialité, justice sociale, auto-détermination, participation, responsabilité partagée. Ces principes doivent être au centre des préoccupations des acteurs de l'éducation pour la santé.

Contexte de l'élaboration du référentiel de compétences en éducation pour la santé

La formation des professionnels au contact du public est l'un des leviers du développement de l'éducation pour la santé. Elle concerne tous les professionnels qui peuvent avoir une influence sur la santé des populations, notamment les professionnels des champs du social, du sanitaire ou de l'éducation au sens large (2,5 millions de professionnels sont ainsi potentiellement concernés en France). L'enjeu de la formation est au cœur de l'action de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) depuis sa création en 2002. Il s'inscrit dans l'une des missions définies par la loi du 9 août 2004, qui est d'arrêter, tous les cinq ans, les programmes de formation en éducation pour la santé (EPS) sur proposition d'un comité national consultatif et après avis du Comité national de santé publique. Le comité national consultatif pour l'élaboration des programmes de formation en EPS a retenu l'idée de travailler sur l'identification des compétences, de manière à élaborer un référentiel de compétences essentielles, commun à tous les professionnels intervenant en éducation pour la santé, quel que soit le secteur d'activité (santé, social, éducation) ou le milieu d'intervention.

Simultanément à l'élaboration de ce référentiel, l'Inpes a piloté l'élaboration d'un référentiel de compétences en éducation thérapeutique du patient, qui fait l'objet d'autres publications.

La notion de compétence

La compétence est considérée ici comme un « savoir agir » (capacité à mobiliser et combiner des ressources) associé à un « pouvoir agir » (avoir les moyens d'agir du point de vue du contenu, de l'organisation et des conditions de travail) et à un « vouloir agir » (conscience des enjeux, attractivité, rétribution). Le référentiel de compétences est un document qui rend compte de l'exercice des activités - ici l'EPS - par le biais des caractéristiques des situations et des activités et de la formulation des compétences attendues pour les exercer.

Contenu et méthode d'élaboration du référentiel de compétences

Le référentiel présenté dans ce document identifie les activités et les compétences communes à l'ensemble des professionnels de la santé, du social et de l'éducation lorsqu'ils interviennent en éducation pour la santé en relation directe avec le public. Il a été élaboré à partir d'une enquête de terrain auprès de plus de cent-vingt professionnels à l'aide d'outils spécifiques d'investigation, puis sur les propositions du comité national consultatif pour l'élaboration des programmes de formation. La démarche a inclus un processus de concertation élargie. Le référentiel a été présenté au Comité national de santé publique en septembre 2011.

Du référentiel de compétences au référentiel de formation

Alors que le référentiel de compétences décrit les compétences requises pour réaliser les activités, le référentiel de formation définit l'ingénierie pédagogique : programme, systèmes modulaires, objectifs de formation, objectifs pédagogiques, contenus, modalités, évaluation. Il s'élabore à partir du référentiel de compétences.

Objectifs du référentiel de compétences en EPS

Les compétences identifiées dans ce référentiel ne peuvent pas se substituer aux compétences décrites dans les référentiels emploi-compétences de ces différents métiers. Ce document doit être considéré comme un support pour aider les professionnels à réfléchir à leurs pratiques, que ce soit dans une optique collective (par exemple dans le cadre de réunions d'analyse des pratiques professionnelles) ou une optique individuelle (par exemple dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience). Plusieurs utilisations du référentiel peuvent être envisagées : outil pour préciser la place de chacun et décrire les missions, outil d'accompagnement des acteurs de l'EPS ; repère pour concevoir ou structurer des programmes de formation initiale ou continue ; outil pour compléter des formations existantes, repérer des situations professionnelles sur lesquelles mettre l'accent, adapter les formations ; support d'auto-évaluation ou d'évaluation des acquis de l'expérience...

Le présent document propose une version synthétique de ce travail, présentant la mission d'éducation pour la santé, les fonctions, les finalités et les compétences. Des facteurs de contexte à prendre en compte et des éléments à maîtriser pour la mobilisation de ces compétences sont proposées à titre illustratif. Elles ne sont pas exhaustives. Une version détaillée de ce travail est disponible sur le site internet de l'Inpes.

Paramètres à prendre en compte pour intervenir en EPS

- Les dispositions légales et réglementaires qui déterminent les champs et les domaines d'intervention des professionnels.
- La place de l'éducation pour la santé dans ces dispositions.
- Les conceptions et les valeurs de référence en matière d'EPS.
- L'environnement professionnel de l'intervenant, son cadre d'exercice, sa mission, ses prérogatives.
- Le profil professionnel de l'intervenant : métier, formation, expérience, valeurs de référence, etc.
- Les activités et les compétences mobilisées dans l'activité principale.
- La place de l'EPS dans la politique et le fonctionnement de l'établissement et du service d'appartenance.
- Le caractère plus ou moins occasionnel des actions d'EPS conduites par le professionnel.
- La densité et la proximité du réseau professionnel interdisciplinaire dans lequel l'intervenant inscrit ses actions d'EPS.
- Le type d'intervention auprès du public, selon que :
 - l'on s'adresse à des individus ou à des groupes ;
 - l'action éducative s'inscrit dans une démarche complémentaire d'une action principale (exemple : une consultation chez un médecin) ou qu'elle fait l'objet d'un projet spécifique (exemple : un projet collectif dans un collège) ;
 - l'action principale relève du domaine de la santé, du social ou de l'éducation.
- Les caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, références culturelles...) et les conditions de vie (situation socioéconomique, conditions de logement et de travail...) du public accueilli.
- Les problématiques de santé susceptibles de concerner le public.
- Le type de thème abordé en EPS (les conduites à risque, le rapport au corps, les conduites alimentaires, les apprentissages de prévention, etc.).
- Les moyens et les outils à disposition.
- L'horizon temporel dans lequel s'inscrivent les actions d'EPS.

Exemples d'éléments à maîtriser pour la mobilisation des compétences en EPS

La connaissance de l'environnement professionnel

- Les notions et les concepts portant sur la santé, l'éducation pour la santé, la promotion de la santé, la santé publique et la prévention.
- Les textes de référence (charte d'Ottawa, chartes et déclarations suivantes...).
- Les dispositions légales et réglementaires ayant un impact sur la santé.
- Les orientations nationales et locales en matière de santé publique.

- Le contexte et les orientations de son service/établissement/organisation.
- Les cadres juridiques, budgétaires, administratifs inhérents à l'action et à la structure dans laquelle l'action sera conduite.
- Les sources de données fiables et les travaux (études, recherche, évaluation) en promotion de la santé et en éducation pour la santé.
- Les déterminants de la santé : politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux, comportementaux et biologiques.
- La diversité des représentations de la santé.
- Les modèles de changements de comportements.
- Les pratiques sociales dans différentes sociétés et différents pays.
- Les constituants d'un diagnostic en éducation pour la santé.
- Les éléments de sociologie et de psychosociologie permettant d'identifier et d'analyser les comportements et le rapport à la santé.
- Les repères et les connaissances théoriques ou épidémiologiques nécessaires pour aborder les thématiques de santé.

Les méthodes et les techniques professionnelles

- Les théories d'apprentissage.
- L'approche clinique des situations.
- Les principes de la communication interpersonnelle et les méthodologies de conduite d'entretiens.
- Les approches et les techniques permettant de développer une relation d'aide (écoute active, empathie, entretien motivationnel, accompagnement...).
- Les approches, les techniques, les outils, ainsi que les ressources individuelles et collectives des usagers, pour renforcer les compétences psycho-sociales et le pouvoir d'agir individuel et collectif des personnes (« *empowerment* »).
- Les techniques d'élaboration d'une cartographie des acteurs.
- Les techniques de communication orale en public.
- Les méthodes et les outils de conduite de projet.
- Les techniques d'animation de groupe et de pédagogie active.
- Les modalités de construction d'un réseau professionnel adapté aux problématiques de santé rencontrées.
- Les méthodes et les outils de travail partenarial et en réseau.
- Les approches et les méthodes de l'analyse des pratiques professionnelles et de la pratique réflexive.
- Les concepts et les méthodes d'autoévaluation et d'évaluation appliqués au domaine de l'éducation et de la promotion de la santé.
- Les modalités de rédaction et de communication de projet.
- Les techniques de recherche documentaire.

MISSION

Dans le cadre de son activité professionnelle habituelle, seul ou en équipe, l'intervenant en éducation pour la santé mobilise des ressources pluridisciplinaires et met en place des actions ou des projets éducatifs pour aider des personnes ou des groupes à prendre conscience des postures ou des attitudes favorables à leur santé, ainsi qu'à s'approprier des techniques et des démarches en vue d'agir sur leur mode de vie et leur environnement.

Fonction 1	Fonction 2	Fonction 3	Fonction 4
Repérage et analyse des situations qui pourront donner lieu à une action éducative pour maintenir et préserver la santé.	Aide individualisée permettant une prise de conscience et un engagement éventuel dans une démarche d'éducation pour la santé adaptée à la situation.	Organisation et mise en œuvre d'actions collectives dans le cadre d'une démarche d'éducation pour la santé.	Développement des pratiques professionnelles nécessaires à la mise en œuvre d'actions en éducation pour la santé.
Finalité			
Identifier et formaliser une problématique d'éducation pour la santé dans un contexte donné.	Permettre à la personne de s'engager dans une démarche de maintien ou d'amélioration de sa santé.	Favoriser, par des actions éducatives collectives, une prise de conscience et un renforcement des capacités d'agir pour préserver et améliorer sa santé.	Analyser et enrichir les pratiques professionnelles pour contribuer au développement et à la qualité de l'éducation pour la santé.
Compétences requises pour tenir la fonction			
<p>Compétence 1.1 Questionner son propre rapport à la santé et ses représentations sur l'éducation pour la santé.</p> <p>Compétence 1.2 Situer les enjeux d'éducation pour la santé au regard de son terrain d'intervention professionnelle.</p> <p>Compétence 1.3 Ajuster sa compréhension des problématiques des personnes ou des groupes en matière d'éducation pour la santé, en tenant compte de leurs situations concrètes d'existence et de leurs représentations.</p>	<p>Compétence 2.1 Amener les personnes, dans le cadre d'une relation individuelle, à identifier leurs représentations, leurs besoins et leurs ressources de manière à leur permettre de s'engager dans une démarche d'amélioration de leur santé.</p> <p>Compétence 2.2 Inciter les personnes, éventuellement dans un cadre pluridisciplinaire, à engager des actions pouvant contribuer à la préservation de leur santé, et accompagner leur démarche.</p>	<p>Compétence 3.1 Concevoir une démarche d'éducation pour la santé en collaboration avec d'autres acteurs professionnels.</p> <p>Compétence 3.2 Amener les personnes, dans un cadre collectif, à identifier leurs conceptions, leurs besoins et leurs ressources de manière à leur permettre de s'engager dans une démarche d'amélioration de leur santé.</p> <p>Compétence 3.3 Mettre en œuvre et animer, avec des groupes de personnes, des actions visant à la préservation de leur santé.</p>	<p>Compétence 4.1 Échanger entre pairs pour analyser ses pratiques professionnelles.</p> <p>Compétence 4.2 Suivre, évaluer et valoriser les actions d'éducation pour la santé réalisées.</p> <p>Compétence 4.3 Entretenir et perfectionner ses savoirs professionnels en matière d'éducation pour la santé.</p>

Retrouvez la version détaillée du référentiel sur le site de l'Inpes

